

**Rédaction du Rapport-Conclusions-Avis de l'enquête publique
et éléments d'information sur la consultation publique « industrie verte »**

Mardi 4 novembre 2025 de 9h à 16h30

BÉZIERS – DDTM (salle du rez-de-chaussée)

6, Impasse Joseph Barrière

Formateur : Pierre PRUNET, ancien magistrat des juridictions administratives

9h00 – 9h20	Accueil des participants
9h20 – 9h30	Présentation de la journée : - Pierre PRUNET, magistrat honoraire - François TUTIAU, Président de la CCE-LR
9h30 – 10h15	Séquence 1 : A quoi sert l'enquête publique ? Travail en sous-groupe de 5 personnes. Différence d'analyse du commissaire enquêteur dans l'enquête DUP et dans l'enquête environnement (Pierre PRUNET)
10h15 – 11h15	Séquence 2 : Rappel du cadre juridique ; textes applicables (Pierre PRUNET) des documents complémentaires seront adressés aux stagiaires, après formation. Que peut-on exiger du commissaire-enquêteur ? Qu'est-ce qu'il n'est pas ? Le risque contentieux attaché aux conclusions et à l'avis.
11h15 - 11h25	PAUSE
11h25 – 12h	Séquence 3 : Éléments d'information sur la consultation publique « industrie verte ». Évolution de la pratique du commissaire enquêteur. Retour d'Expériences (REX) des CE de la CCE-LR qui conduisent des consultations publiques. Échanges
12h – 14h	PAUSE DEJEUNER
14h – 15h	Séquence 4 : Présentation de la jurisprudence en la matière, puis analyse par groupe de 5 personnes, de 2 des rapports préalablement communiqués aux stagiaires par la CCE-LR (base transmise = 9 rapports). Ateliers pratiques d'élaboration du « Rapport-Conclusions-Avis » sur la base des documents transmis
15h - 15h10	PAUSE
15h10 – 16h30	Séquence 5 : Restitution et partage des travaux en groupes
16h30	FIN DE LA SESSION DE FORMATION

Éléments de préparation de la formation : 10 documents communiqués par Pierre PRUNET, aux stagiaires, à savoir 9 avis et le "Canevas", établi par le Conseil d'État en 2022, documents dont il faudra avoir pris connaissance avant la formation et dont vous devrez disposer le jour de la formation, transmis aux inscrits.